

**Intervention de Marie-Andrée BLANC, Présidente de l'Unaf
Plaidoyer de l'Interfédération PJM**

Pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes protégées, l'Interfédération PJM demande que le nombre de mesures gérées par chaque MJPM soit limité à 45 (au lieu d'environ 60 actuellement).

Pour ce faire, il nous faut recruter des professionnels supplémentaires dans les associations. Des professionnels à qui on demande beaucoup. Ils ont des compétences sociales, des compétences juridiques, des compétences de gestion de patrimoine, de gestion de budget et bien évidemment en accompagnement tuteur.

Avec, toujours en ligne de mire pour les MJPM, le respect de la personne protégée ainsi que la conduite vers l'autonomie.

C'est dire que c'est un métier complexe qui, pour autant, n'est plus attractif.

Si ce métier n'est plus attractif, c'est en raison du niveau des salaires qui est absolument bas. En début de carrière, un MJPM perçoit 1800 euros bruts par mois, soit environ 1350 euros nets, à peine plus de 15 % que le SMIC.

Or, ce sont des professionnels qui sont diplômés, à qui on demande en plus d'avoir un certificat national de compétences, qui n'est pas un diplôme d'Etat, ce qui est une demande que nous renouvelons.

Nous portons nos demandes depuis plusieurs années, nous n'avons jamais été entendus, peut-être écoutés, mais pas entendus. Pour preuve, rien n'a bougé.

Evidemment, c'est la revalorisation salariale qui est aussi demandée. Nous avançons un chiffre : 300 euros bruts par mois, comme ce que le Ségur de la Santé vient d'accorder au personnel soignant.

Le chiffrage de nos demandes (recrutement de 2 000 professionnels et revalorisation salariale des MJPM des associations) aboutit au chiffre de 130 millions d'euros par an.

Si on rapproche ces 130 millions d'euros du milliard d'euros dont Ange Finistrosa vient de faire écho, ce n'est quand même pas une somme très colossale. On doit être capable de mettre cette somme dans un budget de la France pour accompagner les 500 000 personnes qui bénéficient d'une mesure de protection.

C'est une demande forte de l'Interfédération.

Evidemment, il faut aussi faire connaître le métier de MJPM qui est complètement méconnu, il faut un effort pour que ce métier sous-valorisé soit reconnu et cela passera par la valorisation du métier.

Nous demandons également un interlocuteur qui soit interministériel, car actuellement nous n'avons pas ce pilotage. Nous avons deux ministères, un qui inscrit les mesures et un autre qui les finance.

Entre les deux, nous n'avons pas de correspondant. Donc, c'est vraiment quelque chose que nous appelons de nos vœux.

Pour preuve, le rapport porté par Anne Caron Déglise, qui mettait en évidence ce pilotage qui n'avait pas lieu.

Ce rapport a été remis en septembre 2018 aux trois ministres de l'époque : Agnès Buzyn (Santé), Nicole Belloubet (Justice), Sophie Cluzel (Handicap).

Depuis septembre 2018, nous sommes toujours en attente.

Bien sûr, un délégué interministériel aura dans sa feuille de route quelque chose qui nous tient à cœur, à savoir la création d'un observatoire national.

Si on veut connaître les majeurs protégés, il faut évidemment aller au fond des choses pour voir qui sont-ils et surtout quelle est la politique publique qu'il faut mettre en face. C'est quelque chose qui fait défaut.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur les tuteurs familiaux qui sont pour la plupart des aidants familiaux. On en recense environ 400 000.

Ces tuteurs familiaux sont aidés par nos réseaux pour leur expliquer comment gérer une mesure de protection. Ils font face aux mêmes obligations que les tuteurs professionnels.

Quelquefois, les familles sont démunies, car c'est d'une grande complexité pour certaines.

Ce service que l'on appelle « information et soutien aux tuteurs familiaux » est financé par un budget de 4 millions d'euros, ce qui revient à 40 euros par tuteur familial. C'est une somme minime.

Il s'agit, par ce service, de faire en sorte que la famille qui est le pilier de notre société soit toujours présente auprès des personnes protégées et soit aussi dans l'accompagnement de tous les jours.